

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
ESPLANADE DU LYCEE
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2013-2014

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 24

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2013

Réuni le : 05/11/2013

Sous la présidence de : Francois Joussellin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement des voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

«Caprices de Marianne» :

- l'animation pédagogique est facultative, elle concerne 129 élèves de 1ère ES 1, S 1, S 2 et Tale L
- l'animation pédagogique se déroulera le 3 avril 2014,
- le coût prévisionnel de l'animation pédagogique est de 1 096,50 €, la participation financière maximale des familles est de 8,00 €,
- en cas de désistement du fait de la famille, le remboursement sera fait en tenant compte des conditions retenues avec le(s) prestataire(s).

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'Établissement à signer les bons de commandes, contrats et conventions liés à cette animation pédagogique et l'Agent Comptable à percevoir la participation financière des familles.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : Joussellin

Prénom : Francois

Signature

Date : 07/11/2013

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 07/11/2013

Date de publication : 22/11/2013

Date d'exécution : 22/11/2013

Instruction

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observations